



VOUS TRIEZ
NOUS COLLECTONS



RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉ
DASTRI
2015

ARS Agences régionales de santé

BAA Boîtes à aiguilles : contenants distribués gratuitement aux patients pour qu'ils stockent leurs déchets de soins perforants

CNOP Conseil National de l'Ordre des pharmaciens

DASRI Déchets d'activité de soins à risques infectieux

DASRI PAT Déchets d'activité de soins à risques infectieux des patients en auto-traitement

DASRI PAT PCT Déchets d'activité de soins à risques infectieux des patients en auto-traitement piquants coupants tranchants

DGS Direction Générale de la Santé

DM Dispositifs médicaux, tels que seringues, aiguilles, cathéters...

LBM Laboratoires de biologie médicale

MEDDE Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

PAT Patient en auto-traitement : personne qui s'administre un traitement médical et/ou réalise de l'auto-surveillance hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé (médecin, infirmière...).

PCT Piquants, Coupants, Tranchants : appellation des déchets d'activité de soins perforants

PDC Points de collecte : points du réseau DASTRI où les patients doivent déposer leurs boîtes à aiguilles pleines

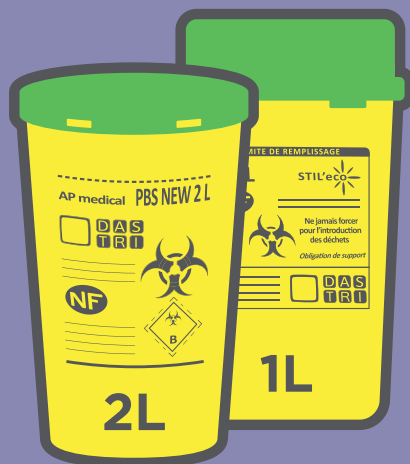
PUI Pharmacies à usage intérieur : pharmacies intégrées à une structure de soins (hôpital, clinique...)

REP Responsabilité élargie du producteur : concept, qui découle du principe du pollueur-payeur, au nom duquel un producteur ou distributeur est responsable de la prise en charge, notamment financière, des déchets résultant de l'usage des produits qu'il a mis sur le marché.

REP DASRI PAT désigne la filière mise en place concernant la collecte et le traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux des patients en auto-traitement

UCD Unité Commune de Dispensation : désigne les solutions médicamenteuses contenues dans les flacons et seringues

UDM Unité de Dispositif Médical



- 02 glossaire
- 04 message du président
- 05 message de la déléguée générale
- 06 2015 : faits marquants
et chiffres clés
- PREMIÈRE PARTIE
- 08 un enjeu de santé publique
- DEUXIÈME PARTIE
- 16 trier, collecter, traiter
- TROISIÈME PARTIE
- 30 informer, sensibiliser, convaincre
- 36 l'équipe et la gouvernance
- 38 données financières 2015

Après deux premières années denses et productives, 2015 a permis à DASTRI de franchir, au plan opérationnel, un cap symbolique. En atteignant un taux de collecte de plus de 60 % du gisement estimé, un an avant l'échéance fixée par l'Etat, notre éco-organisme a su démontrer sa capacité à mobiliser, dans l'action, toutes les parties prenantes concernées par cet enjeu de santé publique. Au nom de tous les adhérents de DASTRI, je souhaiterais remercier l'équipe des permanents de l'association pour la dynamique impulsée et ces résultats probants.

2015 a également été marquée par le premier élargissement de fait de la filière, hors du cadre législatif et réglementaire dans lequel elle opère. L'extension aux déchets perforants des autotests VIH ouvre la voie à un élargissement qu'il conviendra de suivre avec vigilance, afin de ne pas fragiliser le dispositif en place. D'autant que l'arrivée sur le marché d'une nouvelle génération de produits - associant perforant, pile et carte électronique - nécessitera la mise en place de schémas opérationnels entièrement différents et impactants, notamment d'un point de vue économique.

Le démarrage, courant octobre, des travaux préparatoires à l'agrément pour la période 2017/2022 a placé ces questions, ainsi que d'autres, au cœur de l'actualité du dernier trimestre. Quatre groupes thématiques étaient animés par les pouvoirs publics. En tant que financeurs du dispositif, il était important que les industriels puissent y faire entendre leur voix.

L'un des points que les pouvoirs publics devront clarifier dans les prochaines années concerne le positionnement de l'éco-organisme entre deux injonctions contradictoires : le sanitaire et l'environnemental. Poursuivre l'extension du réseau de points de collecte pose par exemple la question de la fréquence de collecte. Le maintien d'une collecte trimestrielle, dans une logique sanitaire, est alors contradictoire avec la logique environnementale qui vise, elle, à massifier les flux et donc à réduire la fréquence de collecte dans un réseau où les déchets seraient plus dispersés.

Enfin, 2015 a vu se dessiner un rapprochement entre les éco-organismes des industries de santé, Cyclamed et DASTRI. Début 2015, nous avons été associés, à la demande des pouvoirs publics, aux travaux de ré-agrément de Cyclamed. Fin 2015, alors que se poursuit la concertation pour la mise en place de la nouvelle Commission des filières REP, Cyclamed et DASTRI ont travaillé à obtenir un siège pour faire entendre les spécificités des filières santé au sein de cette instance.

2016 s'annonce donc comme une année stratégique pour DASTRI. Je suis confiant dans notre capacité à relever ces nouveaux défis institutionnels et opérationnels.



2016 s'annonce
comme une année
stratégique pour
DASTRI



Antoine Audry
PRÉSIDENT DE DASTRI



Laurence Bouret
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DE DASTRI



2015 est une année
 d'accomplissement



Trois ans de recul, depuis que DASTRI a été agréé par les pouvoirs publics en tant qu'organisateur et animateur de la filière REP DASRI, autorisent à faire un bilan.

2013 fut l'année de mise en place des fondamentaux du dispositif : lancement de la production des boîtes jaunes à couvercle vert, création du réseau de points de collecte et d'opérateurs, premières actions d'information des parties prenantes.

2014, la première année complète de fonctionnement, a permis d'atteindre, dans un temps très court, le taux de collecte appréciable de 38 % du gisement estimé.

2015 est une année d'accomplissement. Le réseau de points de collecte s'est encore densifié. Il approche désormais les 15 000 points, soit le triple du minimum prévu par le cahier des charges. Le tonnage collecté fait un bond de près de 80 %. Le taux de collecte, à l'issue d'une progression régulière durant l'année, dépasse désormais les 60 %. L'audit de mi-agrément, auquel a procédé en juin le cabinet Mazars, et qui avait pour mission d'évaluer le niveau de conformité des moyens mis en œuvre au regard des engagements pris, a validé nos choix.

En 2016, quatrième et dernière année de notre agrément, l'équipe DASTRI travaillera à relever trois défis :

- **consolider**, là où les résultats sont déjà au rendez-vous, mais où les processus peuvent être encore améliorés. Les audits opérateurs, que nous avons conduits en 2015, nous ont notamment permis d'identifier et d'analyser des axes de progrès,
- **progresser**, sur les items où les résultats ne sont pas encore à la hauteur. Convaincre par exemple les 12 % de patients en auto-traitement qui ne trient pas encore leurs déchets de soins perforants. Faire progresser le taux de collecte sur les territoires ayant des difficultés à atteindre la moyenne nationale,
- **innover**, dans les trois missions qui nous sont confiées : fabrication et distribution des boîtes à aiguilles, collecte et traitement des déchets, information et communication. Dans chacun de ces domaines, des réflexions sont en cours : R&D sur les BAA, mise en place d'un schéma organisationnel adapté aux produits complexes – en concertation avec les autres filières REP concernées –, mise au point d'exutoire alternatif de valorisation en phase de traitement, mais aussi nouveaux modes de dialogue à imaginer pour convaincre 100 % des parties prenantes.

Autant de défis qui feront de 2016 une nouvelle année passionnante, au service des patients et pour la sécurité de tous. Aux côtés des pharmaciens et des collectivités, et dans un contexte de réflexion élargie sur l'avenir des filières REP « à la française ».

les faits



20 JANVIER 2015

Participation de DASTRI aux travaux de ré-agrément de Cyclamed



8 AVRIL 2015

Nouvelle extension du réseau de points de collecte DASTRI. L'intégration de toutes les officines ayant posé leur candidature entre avril 2014 et février 2015 est officialisée lors d'une réunion MEDDE, DGS, DASTRI et représentants des pharmaciens. Le réseau compte à cette date 14 342 points de collecte, dont 92 % de pharmacies.



AVRIL 2015

Première enquête Ifop-DASTRI auprès des médecins généralistes



16 AU 19 JUIN 2015

Le cabinet d'audit Mazars procède, comme prévu dans le cahier des charges de l'éco-organisme, à l'évaluation de DASTRI à mi-agrément.



SEPTEMBRE 2015

2^e enquête Ifop-DASTRI auprès des patients en auto-traitement et des pharmaciens. Un an après la première enquête, ce baromètre permet de mesurer l'évolution des perceptions de ces parties prenantes concernant la filière.



15 SEPTEMBRE 2015

La commercialisation des autotests VIH est effective en pharmacie. À la demande des pouvoirs publics, et par dérogation à son agrément, DASTRI prend en charge la collecte et le traitement des déchets (auto-piqueurs).



12 AU 19 NOVEMBRE 2015

Campagne de communication publicitaire en Île-de-France via le réseau METROBUS. 100 faces du métro parisien et 2 200 flancs de bus encouragent les patients en auto-traitement de la première région de France à trier leurs déchets de soins perforants.



DÉCEMBRE 2015

Pour la première fois depuis la mise en place de la filière, une Caisse Primaire d'Assurance Maladie - celle de La Réunion - adresse à ses affiliés diabétiques un courrier leur rappelant les consignes en matière de tri des déchets perforants et les coordonnées de tous les points de collecte de l'île.

les chiffres


51

Nombre d'adhérents à DASTRI au 31.12.2015. Ils se répartissent en trois catégories : fabricants de dispositifs médicaux (15), entreprises du médicament (4), entreprises mixtes (32).


360 TONNES

Poids estimé des DASRI PCT produits annuellement par les patients en auto-traitement, soit le plus petit gisement d'une filière REP en France. Ce tonnage s'élève à environ 1 135 tonnes lorsque l'on prend en compte le poids des contenants, qui doivent être incinérés en même temps que les déchets de soins.


1,4 MILLION

Estimation du nombre de patients en auto-traitement produisant des déchets de soins perforants en France, au titre de l'une des 18 pathologies concernées par la filière REP DASRI.


1,79 MILLION

Nombre de boîtes à aiguilles distribuées par DASTRI aux pharmacies en 2015. Ce qui porte le total à 5,3 millions depuis mai 2013, date de mise en ligne du système de commande. Sur la seule année 2015, DASTRI a enregistré 21 697 commandes en provenance des pharmacies, soit une moyenne de 1 808 commandes par mois.


14 633

Nombre de points de collecte inscrits dans le réseau DASTRI au 31.12.2015. Soit 13 401 pharmacies et 1 102 déchetteries, complétées par 130 points de collecte très diversifiés : hôpitaux, LBM, camions de collecte itinérante, magasins de matériel médical, PUI, PDC gérés par des associations...


772 TONNES

Tonnage collecté et traité par DASTRI en 2015. Soit une augmentation de près de 80 % par rapport à 2014.


68 %

Part du gisement estimé collectée et traitée en 2015 (772 tonnes rapportées à 1 135 tonnes, poids des boîtes inclus). L'objectif fixé à l'éco-organisme à la fin de son agrément - soit au 31 décembre 2016 - étant de 60 %, DASTRI semble bien positionné pour l'atteindre.



UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

Soustraire les déchets perforants des patients en auto-traitement du circuit des déchets ménagers, où ils peuvent provoquer des blessures, notamment aux personnels en charge de la collecte et du tri. Mais également faciliter la vie des patients, en mettant en place un dispositif national de proximité.

Tel est le double défi auquel répond DASTRI, depuis qu'il a été agréé par les pouvoirs publics, le 30 décembre 2012, en tant qu'éco-organisme national chargé de la filière REP DASRI.





Liste des 18 pathologies définie par l'arrêté du 23 août 2011

- Acromégalie
- Algies vasculaires de la face et migraines
- Anémie secondaire à l'insuffisance rénale chronique
- Choc anaphylactique
- Déficits immunitaires traités par immunoglobulines par voie sous-cutanée
- Diabète
- Dysfonction érectile d'origine organique
- Hémophilie sévère A et B
- Hépatites virales
- Infection à VIH
- Infertilité ovarienne
- Insuffisance rénale chronique
- Insuffisance surrénale aiguë
- Maladie de Parkinson
- Maladie veineuse thromboembolique
- Maladies auto-immunes
- Ostéoporose post-ménopausique grave
- Retard de croissance de l'enfant et déficit en hormone de croissance

1• Un dispositif encadré par un important corpus législatif et réglementaire

Cette filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs), en application de laquelle les entreprises du médicament et les fabricants de dispositifs médicaux sont responsables des DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) résultant de l'usage des produits qu'ils mettent sur le marché, trouve ses fondements juridiques à la fois dans le Code de la santé publique et dans le Code de l'environnement, ce qui est l'une de ses spécificités, comparée aux autres filières REP inscrites dans le droit français.

2• 18 pathologies et 10 familles de produits

Depuis janvier 2013, l'action de l'éco-organisme s'inscrit donc dans un périmètre clairement défini :

- une liste de 18 pathologies, définie par l'arrêté du 23 août 2011,
- une catégorie de patients : les patients en auto-traitement, c'est-à-dire des personnes qui se soignent hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé,
- une typologie de déchets, et non la totalité des déchets produits par ces patients : les Piquants, Coupants, Tranchants (PCT) – soit 10 familles de produits –, car ce sont eux qui présentent le plus de risque s'ils ne sont pas soustraits du flux des déchets ménagers produits par ces patients.
- un objectif : collecter et traiter au moins 60 % des DASRI PCT des patients en auto-traitement en 2016, à la fin du premier agrément de quatre ans. Soit une montée en puissance particulièrement rapide.

3• L'extension de la filière à une nouvelle catégorie de bénéficiaires

Ce périmètre s'est récemment élargi à des produits qui ne sont pas utilisés dans le cadre de traitements impliquant l'administration d'une substance médicamenteuse. La loi de Santé publique promulguée en 2015 prévoit en effet la commercialisation de produits de diagnostic, vendus en pharmacie sans prescription médicale sous forme de kit, et non remboursés par l'assurance maladie. Première application : les autotests VIH, commercialisés en France depuis le 15 septembre, et qui constituent un outil de dépistage complémentaire du dispositif en vigueur jusqu'à cette date. Réclamée depuis plusieurs années par les associations de patients, leur commercialisation devrait permettre de découvrir de nouveaux cas – le nombre



Autotest VIH



Flyer fourni par le pharmacien avec l'autotest VIH



Les textes de référence en matière de DASRI PAT PCT

- Article L541-10 du Code de l'environnement, modifié par l'Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010-art. 8 et la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire
- Article L541-10-2 du Code de l'environnement, modifié par la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire
- Article 30 du projet de loi de finances pour 2009, qui introduit des dispositions inscrites désormais dans l'article L.4211-2-1 du Code de la santé publique
- Article 187 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle 2
- Article L.4211-2-1 du Code de la santé publique modifié par la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire
- Décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 relatif à l'élimination des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement
- Décret n° 2011-763 du 28 juin 2011 relatif à la gestion des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement.
- Arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R.1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies
- Arrêté du 1^{er} février 2012 définissant le cahier des charges de la filière REP pour la gestion des DASRI perforants des patients en auto-traitement
- Arrêté du 12 décembre 2012 publié au Journal officiel du 30 décembre 2012 portant agrément de l'association DASTRI ayant pour objet d'enlever et de traiter les déchets d'activité de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement en application des articles R.1335-8-7 à R.1335-8-11 du Code de la santé publique
- Décret du 2 juillet 2014 relatif aux contrôles périodiques et aux sanctions prévus à l'article L.541-10 du Code de l'environnement
- Arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine



Répartition des adhérents en fonction de leur activité

UDM : Unité de Dispositif Médical
UCD : Unité Commune de Dispensation

	MIXTES	UDM/PCT	UCD
Abbott France		●	
Abbvie	●		
AlphaDiab SAS		●	
Amgen SAS	●		
Arrow Génériques		●	
Artsana France SAS		●	
Aspen France SAS	●		
AstraZeneca SAS			●
Baxalta France SAS	●		
Baxter Établissement pharmaceutique SAS	●		
Bayer Santé SAS	●		
Bbraun Medical		●	
Becton Dickinson France SAS		●	
Biogen Idec France	●		
Biotest France SAS	●		
Bristol-Myers Squibb	●		
CSL Behring SA	●		
Dinno Santé		●	
Ferring SAS	●		
HAC Pharma	●		
Ipsen Pharma SAS	●		
Janssen-Cilag	●		
Laboratoire Aguettant SAS			●
Laboratoire GlaxoSmithKline	●		
Laboratoires Génévrier SA	●		
Laboratoires Majorelle SAS	●		
Leopharma	●		
LFB Biomédicaments	●		
Lifescan division d'Ortho Clinical Diagnostics France SAS		●	
Lilly France SAS			●
Medtronic France SAS		●	
Menarini Diagnostics France SARL		●	
Merck Serono SAS	●		
MSD France	●		
Nordic Pharma	●		
Novartis Pharma SAS	●		
Novo Nordisk	●		
Octapharma France	●		
Owen Mumford		●	
Pfizer PFE France	●		
Pfizer SAS	●		
Roche Diabetes Care France		●	
Roche Diagnostics France SAS		●	
Roche SAS	●		
Sandoz			●
Sanofi-Aventis France	●		
SEMES SA		●	
Swedish Orphan Biovitrum	●		
Teva Santé SAS	●		
UCB Pharma SAS	●		
Ypsomed SAS		●	

de personnes ignorant leur séropositivité étant évalué à 30 000 en France – et éviter ainsi plusieurs centaines de nouvelles infections par an. À la demande des pouvoirs publics et par dérogation à son agrément, DASTRI a accepté de prendre en charge la collecte et le traitement des déchets (autopiqueurs) résultant de l'utilisation de ce dispositif de diagnostic. L'autopiqueur est assimilé à un DASRI perforant et la vente du kit doit être systématiquement accompagnée d'une notice d'utilisation, d'un flyer DASTRI centré sur la gestion du déchet et d'une boîte à aiguilles pour le stocker.

4/ L'implication des parties prenantes, condition de la réussite de la filière DASTRI


Pour remplir sa mission, l'éco-organisme doit sensibiliser quatre catégories principales de parties prenantes. Chacune d'entre elles a un rôle essentiel à jouer pour le bon fonctionnement de la filière. L'un des objectifs de DASTRI, depuis plus de trois ans, est donc de les inciter à s'impliquer à 100 %.






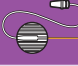




Des adhérents qui portent la filière et la financent à 100 %, sans répercussion financière pour les patients

Première partie prenante : les entreprises du médicament et les fabricants de dispositifs médicaux. En application de la réglementation, ils sont considérés comme producteurs des déchets et doivent pourvoir à leur élimination individuellement ou en adhérant à DASTRI, moyennant le versement d'une contribution proportionnelle aux quantités de produits mises sur le marché¹. 7 nouveaux adhérents ont rejoint DASTRI en 2015. Selon le cas, les adhérents relèvent spécifiquement de l'une des deux catégories ou simultanément des deux catégories (entreprises mixtes).

Le montant des cotisations 2015 à verser à l'éco-organisme par chaque adhérent est calculé sur la base des **quantités ci-contre** mises en marché au titre de l'année 2014 et déclarées à DASTRI.

En 2015, le montant total des contributions appelé est de 8 428 905 euros HT. Contrairement à la plupart des autres éco-organismes, et du fait des modalités de fixation du prix des médicaments et des dispositifs médicaux, ces montants ne sont pas répercutés sur les utilisateurs des produits. La filière DASTRI est, de ce fait, financée à 100 % par les adhérents-producteurs, sans aucune répercussion financière pour les patients bénéficiaires.

 **Total des quantités déclarées en 2014 par catégorie de Piquants, Coupants et Tranchants (PCT)**

UDM	QUANTITÉS
 Lancettes et autopiqueur à usage unique et barillet à lancettes	705 182 034
 Aiguilles pour stylo	504 445 263
 Aiguilles seules	6 008 430
 Micro-perfuseurs	253 386
 Sets de transfert	4 255 557
 Cathéters	4 754 370
 Cathéters tout en un type MIO	239 818
 Stylos	913 756
 Seringues	28 969 876
 Imijects	597 344
TOTAL UDM	1 255 619 832 (+ 3,2 %)
TOTAL UCD	74 901 048 (+ 3,9 %)

1. La loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 prévoit explicitement que les importateurs et distributeurs entrent dans le champ des contributeurs à DASTRI.



Comment est calculé le montant de la contribution annuelle demandée à chaque adhérent de DASTRI ?¹

Validé lors de la procédure de consultation qui a précédé l'agrément de DASTRI, le principe est celui d'une répartition du coût de la filière selon une logique 50/50 : **50 % pour la partie médicaments et 50 % pour les dispositifs médicaux.**

Le calcul de la quote-part imputable à chaque adhérent pour l'année 2015 s'appuie sur le budget voté pour l'année. De ce total est soustrait le montant des cotisations forfaitaires (5 000 euros x nombre d'adhérents).

Le solde (budget - cotisations) est divisé par 2 : la moitié de ce montant est répartie entre les adhérents concernés au prorata du nombre et de la densité volumétrique des unités de dispositif médical (les PCT) mises sur le marché ; l'autre moitié est répartie entre les adhérents qui mettent sur le marché des UCD (unités communes de dispensation, c'est-à-dire les solutions médicamenteuses contenues dans les flacons ou seringues).

1. Concernant les produits de diagnostic (autotests VIH), DASTRI est considéré comme réalisant une prestation de service. Un montant forfaitaire, versé par les metteurs en marché de ces produits, est calculé notamment sur la base d'une déclaration de mise en marché.

1,4 million de patients aux profils variés

Les patients en auto-traitement constituent une partie prenante essentielle pour le bon fonctionnement de la filière, mais extrêmement diverse, puisque relevant de pathologies très variées. Toutefois, en termes de production de DASRI, les diabétiques représentent, de loin, la catégorie la plus importante. Ce qui explique que l'éco-organisme ait jusqu'à maintenant principalement centré ses actions vers cette catégorie de patients. L'enjeu est de porter à leur connaissance l'existence du dispositif - en direct ou via des relais d'information -, puis de les convaincre du risque représenté par ces déchets perforants et de la nécessité de s'impliquer.

Les professionnels de santé, interlocuteurs naturels des patients

Les professionnels de santé s'imposent naturellement pour jouer ce rôle de relais. S'agissant d'un problème de santé publique, médecins et pharmaciens constituent en effet des interlocuteurs légitimes. Les pharmaciens sont des points de passage obligés, puisqu'ils délivrent les produits aux patients. Le principe est donc de leur demander de fournir, en même temps que le produit, la boîte à aiguilles qui va permettre de trier et stocker les déchets générés. Et de prodiguer, dans le même temps, des conseils d'utilisation.

Quant aux médecins - les prescripteurs de ces produits -, ils sont des relais potentiels pour améliorer la connaissance des patients et les sensibiliser au risque qu'encourent les personnels de collecte, dans le cas où les PCT ne sont pas triés.

Des collectivités concernées par le bon fonctionnement de la filière

Les collectivités locales ont un intérêt direct à ce que le système fonctionne bien. Si des aiguilles continuent d'être mélangées aux déchets ménagers, le risque existe que les personnels employés dans les centres de tri se blessent à leur contact. Avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour leur propre santé. Certaines collectivités souhaitent d'ailleurs rester impliquées au plan opérationnel et ont fait le choix d'intégrer leurs déchetteries dans le réseau de points de collecte DASTRI.

Mais toutes doivent être conscientes du rôle important qu'elles sont susceptibles de jouer en tant que relais de communication : en s'adressant directement aux patients en auto-traitement ou, plus globalement, aux citoyens. Le tri et la collecte des déchets en général sont en effet des thématiques sur lesquelles les collectivités contribuent à l'information et à la sensibilisation des particuliers. A fortiori lorsqu'il existe un enjeu de santé publique, comme c'est le cas en matière de DASRI perforants.

CAP 2017**Quelles extensions de périmètre pour la filière REP DASRI**

Le groupe de travail n°1 (GT1), animé par les pouvoirs publics dans le cadre de l'agrément 2017-2022, pose la question de plusieurs extensions de périmètre pour la filière. Sont notamment en question :

- le sujet des autotests : après l'extension aux autotests VIH, d'autres extensions sont-elles envisageables, concernant d'autres pathologies ?
- l'extension à des nouvelles pathologies, non prévues à l'arrêté, telles que l'hypercholestérolémie et l'arthrite goutteuse,
- l'extension aux déchets des usagers de drogues par voie intraveineuse,
- l'extension aux DASRI des professionnels libéraux de santé,
- l'extension aux DASRI mous.

Le cahier des charges qui sera publié par arrêté en juin 2016 statuera sur ces différentes questions.

CAP 2017**La problématique des produits complexes, à la frontière entre plusieurs filières REP**

Le groupe de travail n°3 (GT3), animé par les pouvoirs publics dans le cadre de l'agrément 2017-2022, est dédié à ce sujet. Véritable innovation au service du patient, ces dispositifs médicaux sont un casse-tête pour les éco-organismes au regard des différents composants du produit (pile encapsulée, cathéters en contact avec des liquides biologiques...). Or leur nombre devrait sensiblement augmenter dans les prochaines années. Le point de vue de DASTRI est que ces produits doivent être maintenus dans le périmètre de l'éco-organisme. À charge pour DASTRI de mettre au point le processus de collecte et de traitement adéquat, en partenariat éventuel avec d'autres filières.



52 000

MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX

51

**ADHÉRENTS
FINANCENT LA FILIÈRE
À 100 %**

18

PATHOLOGIES CONCERNÉES



22 500

**PHARMACIES ONT
L'OBLIGATION DE DISTRIBUER
GRATUITEMENT LES BAA**



1,4

**MILLION DE PATIENTS
EN AUTO-TRAITEMENT (PAT)**

360

**TONNES DE DASRI PCT :
ESTIMATION ANNUELLE
DU GISEMENT**





TRIER COLLECTER TRAITER

Augmentation des commandes de boîtes à aiguilles par les pharmaciens, poursuite de l'extension du réseau de points de collecte, progression continue du taux de collecte qui atteint 68 % sur l'ensemble de l'année :

en 2015, DASTRI a capitalisé sur les acquis des deux premières années de son agrément, pour répondre aux attentes des patients, tout en respectant les équilibres financiers validés par ses adhérents.

Porté par la dynamique qu'il a su créer, en tant qu'organisateur et animateur de la filière, l'éco-organisme s'attache désormais à optimiser le dispositif avec le concours de toutes les parties prenantes.



1• Trier

Emblème de la filière DASTRI, les boîtes jaunes à couvercle vert permettent aux patients en auto-traitement de stocker leurs déchets perforants en toute sécurité. Elles sont remises gratuitement dans toutes les officines de métropole et d'outremer, sur présentation de l'ordonnance. Une fois remplies, elles doivent être rapportées dans un point de collecte. L'outil de géolocalisation, consultable sur le site de l'éco-organisme – nous-collectons.dastri.fr –, permet d'accéder facilement aux coordonnées de tous les points de collecte du réseau DASTRI.

La boîte jaune à couvercle vert est entrée dans la vie quotidienne des patients...

Après une montée en puissance progressive à partir de mai 2013, date à laquelle les premières boîtes ont été livrées aux pharmacies, les BAA font désormais partie du quotidien des patients. La deuxième enquête Patients Ifop-DASTRI, réalisée en septembre 2015, le montre : près des 3/4 des patients (72 %) qui trient leurs DASRI déclarent stocker leurs aiguilles « dans une boîte en plastique jaune à couvercle vert ». C'est + 9 points comparé à la réponse à cette même question un an plus tôt. Seul 1 patient sur 4 continuait à cette date à utiliser un autre type de contenant : autre modèle de boîte encore en usage dans certaines pharmacies, bouteille vide ou sac en plastique. Deuxième information intéressante de cette enquête : lorsqu'ils sont en déplacement, plus de 4 patients sur 10 emportent leur boîte avec eux. Une proportion que l'éco-organisme va s'efforcer d'augmenter à l'avenir, mais qui montre que la BAA DASTRI est bel et bien entrée dans la vie quotidienne des patients.

... et dans celle des pharmaciens, comme en témoigne la progression des commandes

Même évolution du côté des pharmaciens. Pour que la filière fonctionne bien, les 22 500 officines qui maillent le territoire doivent toutes être en mesure de remettre gratuitement les BAA aux patients. C'est le logisticien mandaté par DASTRI – CSP Centre Spécialités Pharmaceutiques depuis novembre 2014 – qui assure la livraison des boîtes à aiguilles, dans les 5 jours suivant la commande du pharmacien, via le site de DASTRI. En 2014, après avoir constaté qu'un certain nombre de pharmacies n'étaient pas encore entrées dans la dynamique de commande, DASTRI, en accord avec les syndicats professionnels de pharmaciens, les ARS et la DGS, avait procédé, à trois reprises, à des « livraisons poussées » : en

1,79

**MILLION DE BOÎTES À AIGUILLES
LIVRÉES EN 2015**

14 633

**POINTS DE COLLECTE :
RÉSEAU DASTRI AU 31.12.2015**

772

**TONNES DE DASRI COLLECTÉES
ET TRAITÉES EN 2015**

CAP 2017

Optimiser les BAA : la R&D DASTRI

En 2015, DASTRI a piloté des recherches visant à optimiser les boîtes à aiguilles :

- concernant l'évolution de la couleur : des essais ont été conduits en centre technique pour identifier une couleur jaune s'éloignant le plus possible du jaune utilisé dans le cadre du tri sélectif des emballages ménagers,
 - concernant l'intégration de plastique recyclé : les investigations montrent que la réglementation relative au transport de matières dangereuses impose, au niveau de la traçabilité, une assurance qualité trop contraignante pour pouvoir envisager aujourd'hui l'intégration de polypropylène recyclé dans le processus de fabrication des BAA,
 - concernant le contrôle du contenu des boîtes : DASTRI a missionné un laboratoire qui a effectué des premiers tests de caractérisation sans contact, par la technologie de tomographie. Des essais de translucidité du polypropylène ont également été confiés à un centre technique de la plasturgie.
- La réflexion sur ces trois sujets sera poursuivie en 2016.

autremer d'abord, puis en Ile-de-France et enfin dans toutes les pharmacies des autres régions. 2015, en revanche, se caractérise par un flux régulier de commandes de boîtes (1808 commandes en moyenne mensuelle sur l'année), avec une augmentation du niveau de commandes à partir de juin 2015.

5,3 millions de BAA distribuées de mai 2013 à décembre 2015

Depuis mai 2015, les pharmaciens, lors de leur commande, ont le choix entre trois options : boîtes de 1 L, boîtes de 2 L ou commande mixte 1 L + 2 L¹. L'analyse des données du 2^e semestre montre que 43 % des commandes portaient uniquement sur des BAA 2 L, vs 52 % sur un mix des 2 formats et 4 % sur des boîtes de 1 L uniquement. Au total, en cumulé sur quelque 30 mois, plus de 5 millions de boîtes ont été distribuées par la filière dans le réseau officinal. Quant aux pharmaciens, ils se disent dans leur grande majorité (87 %) satisfaits des modalités de commandes des boîtes à aiguilles (étude Ifop-DASTRI de septembre 2015).

Appels d'offres contenantants : reconduction des prestataires de DASTRI

Autre actualité 2015 en matière de contenants : l'organisation du deuxième appel d'offres, depuis la création de DASTRI, pour la production des boîtes à aiguilles de 1 et 2 L, mais également des fûts plastique et des caisses carton qui permettent de stocker les boîtes pleines dans les points de collecte. La consultation, organisée avec l'appui de RC Conseils, a permis d'analyser 17 offres. Et s'est conclue par la reconduction des quatre fabricants de contenants sélectionnés en 2013 : PAROLAI STIL'ECO pour les boîtes à aiguilles de 1 L, FRANCEHOPITAL pour celles de 2 L, PLAZUR pour les fûts plastique et CARTOSPE pour les caisses carton. À noter : courant 2016, les étiquettes des boîtes à aiguilles seront modifiées, pour améliorer l'information patients.

2• Collecter

En 2015, la collecte des déchets perforants a franchi une étape significative. Avec un taux de 68 %, l'éco-organisme a atteint – et même dépassé –, avec un an d'avance, l'objectif qui lui est fixé : un taux de 60 % au 31 décembre 2016, fin de la période de son agrément de quatre ans.

Nouvelle extension du réseau de points de collecte DASTRI

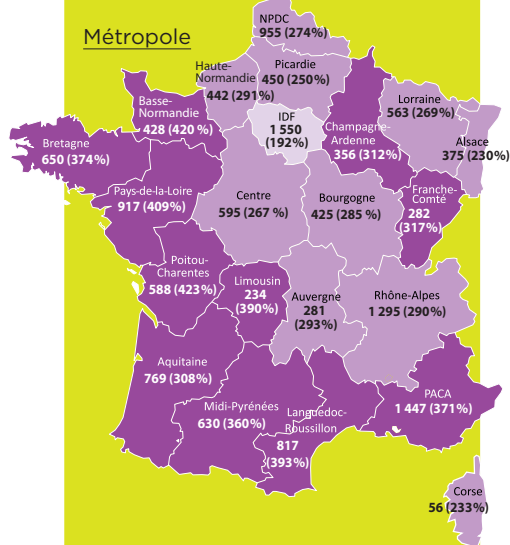
Cette performance s'appuie notamment sur la densité du réseau de points de collecte, qui simplifie la vie des patients.

1. De mai 2013 à mai 2015, l'approvisionnement des pharmacies se faisait sur la base d'un format standard : 60 BAA de 1 L + 30 BAA de 2 L

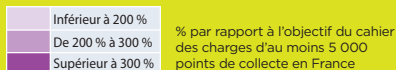
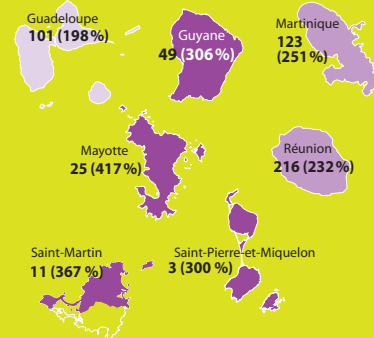
Le réseau des points de collecte DASTRI

Au 31.12.2015

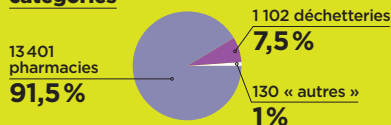
Métropole



Outremer



Répartition du réseau par grandes catégories



Constitué de 12 400 PDC à fin 2014, il s'est encore renforcé de plus de 2 000 points durant l'année 2015. En avril, l'intégration des 1 603 officines ayant adressé leur candidature à l'éco-organisme entre avril 2014 et février 2015 a été validée lors d'une réunion MEDDE, DGS, DASTRI et représentants des pharmaciens. Et quelques centaines de PDC ont été intégrés durant toute l'année dans les régions où la performance est inférieure à la moyenne nationale.

Au total, au 31 décembre 2015, le réseau DASTRI comptait 14 633 points de collecte, soit +18 % par rapport à fin 2014, et près de trois fois plus de PDC que le nombre minimum exigé par le cahier des charges à l'échelle France (5 000 PDC). La procédure mise en place en 2014 a par ailleurs été reconduite sur 2015-2016 : les demandes d'intégration enregistrées d'ici le 29 février 2016 seront examinées en avril.

Tonnage de déchets perforants collecté : + 77 % en un an...

9 % en 2013, 38 % en 2014, 68 % en 2015. Tout au long de l'année, la montée en puissance de la part du gisement estimé, collectée par les opérateurs de DASTRI, s'est confirmée avec régularité. Au total, sur l'ensemble de son réseau, l'éco-organisme a procédé à 47 742 enlèvements, soit un montant conforme au cadre fixé avec les adhérents et les pouvoirs publics (60 000 enlèvements par an), et collecté 771,84 tonnes, soit une progression de près de 80 % par rapport au tonnage collecté en 2014.

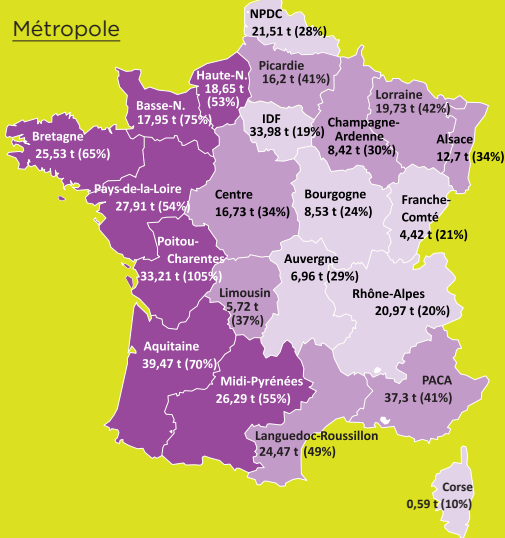
... Et des situations différenciées

L'analyse des données montre néanmoins des situations différenciées : d'une région ou d'un département à l'autre, mais également entre points de collecte.

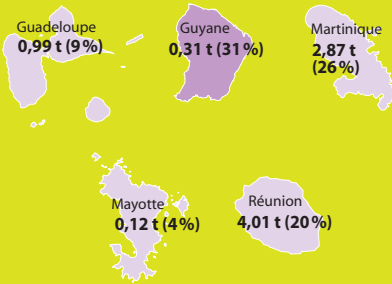
- des différences régionales : globalement, la collecte a progressé dans toutes les régions. En 2014, la métropole se répartissait approximativement en trois tiers : 7 régions avaient un taux de collecte supérieur à 50 %, 8 un taux allant de 30 à 50 % et 7 régions un taux inférieur à 30%. Un an plus tard, dans toutes les régions le taux de collecte est au moins égal à 50 %, voire beaucoup plus élevé. À l'exception de la Franche-Comté, qui s'en approche, et surtout de la Corse, où la collecte stagne à 17 %. Plusieurs raisons sont susceptibles d'expliquer ce résultat : topographie du territoire qui complique l'accès aux points de collecte, moindre densité du réseau : seulement 56 pharmacies sur les 136 officines de l'île - soit 41 % - sont PDC, alors que ce ratio est de 59 % en moyenne nationale. Quant à l'outremer, si là aussi des progrès notables ont été réalisés en un an, la performance globale y reste inférieure à celle de la métropole (39 % en outremer vs 69 % en métropole).

Collectes 2014 - Poids par région
Janvier 2014 à décembre 2014 (en tonnes)

Métropole



Outremer

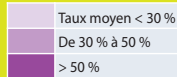
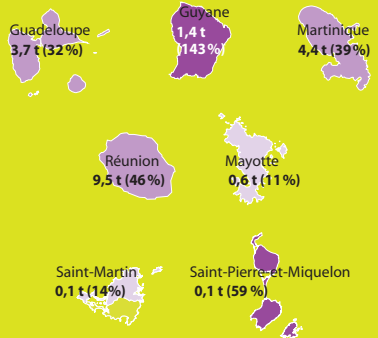


Collectes 2015 - Poids par région
Janvier 2015 à décembre 2015 (en tonnes)

Métropole



Outremer



Taux moyen en %
du gisement estimé



TAUX MOYEN EN % DU GISEMENT ESTIMÉ

> 50 %



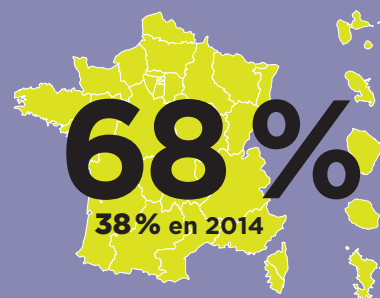
30 à 50 %



< 30 %

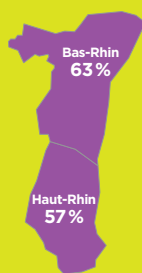


COLLECTE 2015 : LES RÉSULTATS EN RÉGION



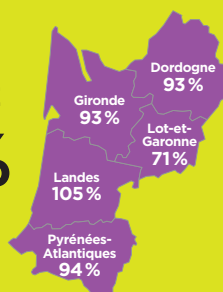
ALSACE

61 %



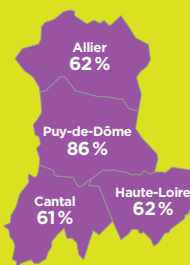
AQUITAINE

92 %

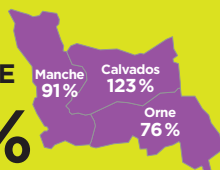


AUVERGNE

72 %

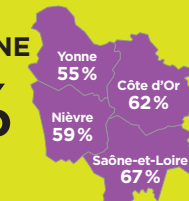
BASSE-
NORMANDIE

102 %



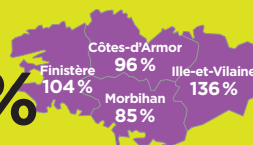
BOURGOGNE

62 %



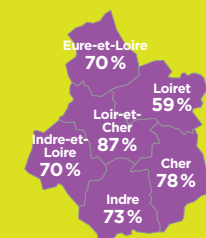
BRETAGNE

106 %

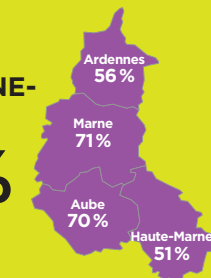


CENTRE

71 %

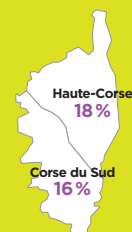
CHAMPAGNE-
ARDENNE

65 %

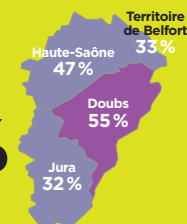


CORSE

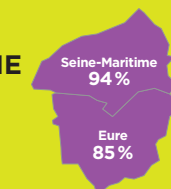
17 %

FRANCHE-
COMTÉ

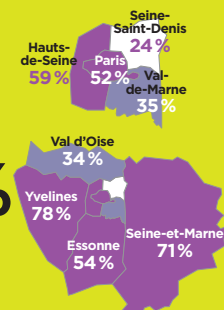
46 %

HAUTE-
NORMANDIE

91 %

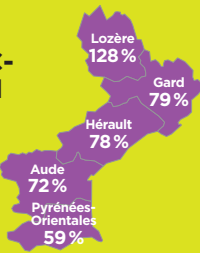
ÎLE-DE-
FRANCE

50 %



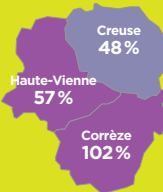
LANGUEDOC-ROUSSILLON

75 %



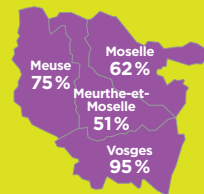
LIMOUSIN

70 %



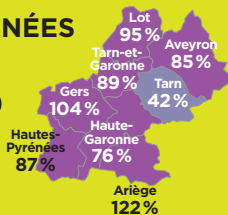
LORRAINE

65 %



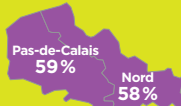
MIDI-PYRÉNÉES

81 %



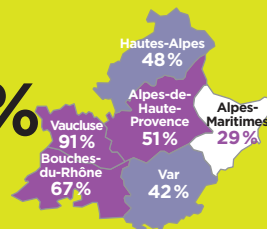
NORD-PAS-DE-CALAIS

58 %



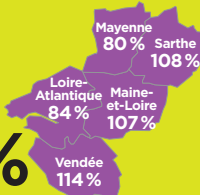
PACA

56 %



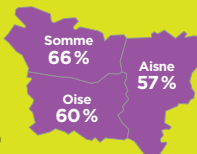
PAYS-DE-LA-LOIRE

100 %



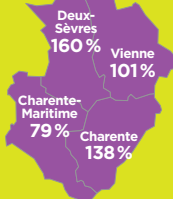
PICARDIE

61 %



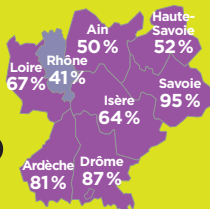
POITOU-CHARENTES

113 %



RHÔNE-ALPES

61 %



GUADELOUPE

32 %



GUYANE

143 %



LA RÉUNION

46 %



MARTINIQUE

39 %



MAYOTTE

11 %



SAINT-MARTIN

14 %



SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

59 %



TRIER, COLLECTER, TRAITER

Réseau DASTRI : points de collecte et quantités collectées en 2015

		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2015)					NOMBRE DE SITES COLLECTÉS (2015) ¹				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS (2015)			
		PHARMACIES	AUTRES PROPRIÉTÉS	TOTAL	TOTAL RÉGION	PHARMACIES	AUTRES PROPRIÉTÉS	TOTAL	TOTAL RÉGION	PHARMACIES	AUTRES PROPRIÉTÉS	TOTAL	TOTAL RÉGION	
MÉTROPOLE	ALSACE	Bas-Rhin	230	2	232	375	232	2	234	378	13 523	125	13 648	22 542
	Haut-Rhin	135	8	143		135	9	144		8 263	632	8 894		
	AQUITAINE	Dordogne	56	52	108	769	56	51	107	733	3 170	4 840	8 010	52 334
		Gironde	335	18	353		332	17	349		17 695	3 688	21 382	
		Landes	34	54	88		35	28	63		1 802	6 341	8 143	
		Lot-et-Garonne	76	19	95		76	18	94		3 612	1 031	4 642	
		Pyrénées-Atlantiques	74	51	125		74	46	120		3 139	7 017	10 156	
	AUVERGNE	Allier	52	26	78	281	52	26	78	278	1 982	2 624	4 606	17 366
		Cantal	42	5	47		42	5	47		1 402	335	1 737	
		Haute-Loire	43	16	59		43	11	54		1 604	949	2 553	
		Puy-de-Dôme	57	40	97		59	40	99		2 535	5 936	8 471	
	BASSE-NORMANDIE	Calvados	212	0	212	428	213	0	213	432	13 365	0	13 365	24 457
		Manche	124	12	136		125	12	137		6 596	273	6 869	
		Orne	80	0	80		82	0	82		4 224	0	4 224	
	BOURGOGNE	Côte-d'Or	94	23	117	425	95	23	118	428	4 401	1 502	5 903	21 822
		Nièvre	65	7	72		66	7	73		3 115	339	3 454	
		Saône-et-Loire	137	17	154		138	17	155		5 670	2 313	7 983	
		Yonne	77	5	82		77	5	82		4 233	248	4 482	
	BRETAGNE	Côtes d'Armor	42	51	93	650	42	36	78	638	1 853	5 971	7 824	41 656
		Finistère	142	23	165		142	23	165		7 860	3 820	11 680	
Ille-et-Vilaine		214	19	233	214		19	233	11 044		2 652	13 696		
Morbihan		144	15	159	147		15	162	7 041		1 415	8 456		
CENTRE	Cher	70	12	82	595	73	12	85	603	4 056	1 343	5 399	35 116	
	Eure-et-Loir	64	20	84		65	20	85		3 575	1 980	5 555		
	Indre	71	12	83		70	11	81		3 415	415	3 829		
	Indre-et-Loire	126	3	129		129	2	131		6 743	239	6 981		
	Loiret	126	3	129		129	3	132		7 232	111	7 343		
CHAMPAGNE-ARDENNE	Loir-et-Cher	83	5	88	356	84	5	89	346	4 989	1 020	6 009	17 882	
	Ardennes	84	6	90		82	1	83		3 222	153	3 375		
	Aube	81	1	82		81	0	81		4 610	0	4 610		
	Haute-Marne	48	0	48		48	0	48		2 050	0	2 050		
CORSE	Marne	131	5	136	56	131	3	134	55	7 777	70	7 847	1 047	
	Corse-du-Sud	26	1	27		26	2	28		405	50	456		
FRANCHE-COMTÉ	Haute-Corse	28	1	29	282	26	1	27	284	548	44	591	9 645	
	Doubs	136	1	137		136	1	137		4 622	409	5 032		
	Haute-Saône	52	2	54		53	3	56		1 753	512	2 265		
	Jura	65	0	65		65	0	65		1 552	0	1 552		
HAUTE-NORMANDIE	Territoire-de-Belfort	23	3	26	442	24	2	26	442	774	23	796	31 670	
	Eure	121	6	127		122	6	128		8 657	357	9 014		
ÎLE-DE-FRANCE	Seine-Maritime	308	7	315	1 550	307	7	314	1 509	22 490	166	22 656	89 448	
	Essonne	152	8	160		148	8	156		9 055	1 317	10 372		
	Hauts-de-Seine	199	10	209		196	9	205		10 731	2 562	13 293		
	Paris	237	12	249		236	11	247		12 967	661	13 628		
	Seine-et-Marne	220	2	222		215	2	217		12 531	1 987	14 518		
	Seine-Saint-Denis	152	6	158		145	7	152		6 986	310	7 296		
	Val-de-Marne	165	5	170		160	4	164		7 193	282	7 475		
	Val-d'Oise	137	0	137		129	0	129		7 026	0	7 026		
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Yvelines	230	15	245	817	225	14	239	821	13 543	2 298	15 841	37 209	
	Aude	109	0	109		109	0	109		5 601	0	5 601		
	Gard	207	1	208		211	1	212		10 416	23	10 439		
	Hérault	313	2	315		313	2	315		13 500	379	13 879		
	Lozère	39	0	39		38	0	38		1 610	0	1 610		
	Pyrénées-Orientales	146	0	146	147	0	147	5 680	0	5 680				

1. Ces chiffres intègrent des opérations de déstockage exceptionnelles dans des points non intégrés dans le réseau DASTRI ou ne faisant plus partie du Réseau au 31.12.2015

TRIER, COLLECTER, TRAITER



MÉTROPÔLE

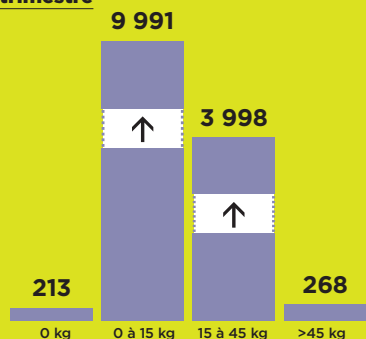
OUTREMER

		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2015)				NOMBRE DE SITES COLLECTÉS (2015) ¹				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS (2015)			
		PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION
LIMOUSIN	Corrèze	64	26	90	234	62	26	88	228	2 992	2 232	5 224	10 878
	Creuse	19	13	32		19	13	32		454	959	1 413	
	Haute-Vienne	112	0	112		108	0	108		4 240	0	4 240	
LORRAINE	Meurthe-et-Moselle	174	9	183	563	174	9	183	563	6 736	587	7 323	30 512
	Meuse	51	8	59		51	8	59		2 353	649	3 001	
	Moselle	161	41	202		161	41	202		7 796	5 008	12 804	
	Vosges	94	25	119		94	25	119		4 405	2 979	7 384	
MIDI-PYRÉNÉES	Ariège	30	18	48	630	30	12	42	613	2 051	1 673	3 724	38 421
	Aveyron	30	32	62		31	30	61		1 105	2 929	4 035	
	Gers	9	26	35		9	26	35		529	2 901	3 431	
	Haute-Garonne	194	25	219		193	23	216		9 195	4 066	13 261	
	Hautes-Pyrénées	33	23	56		31	19	50		1 121	3 067	4 188	
	Lot	27	28	55		26	28	54		1 300	2 059	3 358	
	Tarn	69	30	99		69	30	99		2 360	364	2 724	
	Tarn-et-Garonne	34	22	56		35	21	56		1 452	2 248	3 700	
NORD-PAS-DE-CALAIS	Nord	560	28	588	955	552	21	573	926	24 217	3 944	28 161	45 239
	Pas-de-Calais	352	15	367		346	7	353		16 281	796	17 078	
PACA	Alpes de Haute-Provence	37	1	38	1 447	37	1	38	1 443	1 467	116	1 583	51 543
	Alpes-Maritimes	226	0	226		221	0	221		4 938	0	4 938	
	Bouches-du-Rhône	661	1	662		663	1	664		26 126	0	26 126	
	Hautes-Alpes	27	10	37		26	10	36		786	248	1 034	
	Var	299	4	303		299	4	303		8 480	197	8 677	
Vaucluse	180	1	181	179	2	181	9 068	117	9 185				
PAYS-DE-LA-LOIRE	Loire-Atlantique	265	12	277	917	265	12	277	917	12 098	1 277	13 375	51 174
	Maine-et-Loire	204	0	204		206	0	206		12 367	0	12 367	
	Mayenne	83	2	85		81	2	83		3 229	55	3 284	
	Sarthe	152	1	153		153	1	154		10 520	36	10 556	
Vendée	195	3	198	194	3	197	11 378	214	11 592				
PICARDIE	Aisne	88	23	111	450	88	20	108	430	4 757	2 238	6 995	24 039
	Oise	180	9	189		170	8	178		8 937	478	9 415	
Somme	149	1	150	143	1	144	7 612	17	7 629				
POITOU-CHARENTES	Charente	133	0	133	588	137	0	137	591	9 326	0	9 326	35 895
	Charente-Maritime	169	17	186		169	16	185		8 118	884	9 002	
	Deux-Sèvres	126	2	128		123	3	126		8 871	1 620	10 492	
	Vienne	141	0	141		143	0	143		7 076	0	7 076	
RHÔNE-ALPES	Ain	104	16	120	1 295	105	16	121	1 306	4 035	620	4 655	62 105
	Ardèche	73	12	85		73	12	85		3 404	1 148	4 552	
	Drôme	108	15	123		108	15	123		6 164	1 519	7 683	
	Haute-Savoie	129	11	140		127	12	139		4 426	841	5 267	
	Isère	163	42	205		165	42	207		8 418	4 275	12 692	
	Loire	201	3	204		204	4	208		9 839	195	10 034	
	Rhône	312	8	320		316	8	324		11 110	329	11 440	
Savoie	76	22	98	77	22	99	4 799	984	5 783				
GUADELOUPE	Guadeloupe	100	1	101	101	99	1	100	100	3 686	35	3 721	3 721
GUYANE	Guyane	31	18	49	49	29	10	39	39	1 315	116	1 431	1 431
LA RÉUNION	La Réunion	216	0	216	216	216	0	216	216	9 471	0	9 471	9 471
MARTINIQUE	Martinique	114	9	123	123	116	6	122	122	3 817	608	4 424	4 424
MAYOTTE	Mayotte	20	5	25	25	17	0	17	17	589	0	589	589
ST-PIERRE-ET-MIQUELON	St-Pierre-et-Miquelon	1	2	3	3	0	2	2	2	0	86	86	86
SAINT-MARTIN	Saint-Martin	11	0	11	11	10	0	10	10	122	0	122	122
TOTAL		13 401	1 232	14 633	14 633	13 350	1 120	14 470	14 470	648 369	123 474	771 843	771 843

CAP 2017

Problématique des flux parallèles de DASRI PAT : où en est-on ?

Depuis qu'il a été agréé comme organisateur et animateur de la filière, DASTRI s'efforce de solutionner le problème des flux parallèles, en proposant aux entités concernées, qui continuent de gérer des déchets en dehors de la filière, de rejoindre le réseau de points de collecte. En 2014, l'éco-organisme s'était rapproché de représentants des collectivités (AMF, AMORCE et CNR) afin d'aider ces collectivités à intégrer le réseau DASTRI ou à passer le relais aux pharmacies de leur territoire déjà référencées comme point de collecte. Début 2015, le nombre de collectivités locales dans ce cas était estimé à 230, sur un total de 420 PDC hors filière DASTRI. Fin 2015, leur nombre est estimé à 160 sur un total d'environ 275 PDC en réseau parallèle, ce qui constitue une amélioration notable. Le travail de prise de contact avec ces collectivités sera donc poursuivi en 2016, afin de continuer à en réduire le nombre.

Répartition des 14 470 PDC effectivement collectés en 2015 selon le tonnage collecté ramené au trimestre

Une attention particulière sera donc apportée en 2016 à ces territoires.

- des situations contrastées selon les points de collecte : la réglementation sanitaire impose une fréquence de collecte différente en fonction des quantités de déchets stockés. Raison pour laquelle les PDC DASTRI ont été collectés, selon le cas, à une fréquence trimestrielle ou hebdomadaire. Mais, sur l'année 2015, 213 PDC n'ont collecté aucun déchet, pendant qu'à l'autre extrême, un site de regroupement de 26 déchetteries a collecté 2,5 tonnes sur l'année. Ce constat appelle sans doute une réflexion pour continuer à optimiser la collecte, d'autant que le réseau de PDC est susceptible de continuer à se densifier en 2016. Fin 2015, 679 entités, dont 646 pharmacies, avaient adressé leur candidature à DASTRI pour rejoindre le réseau de points de collecte.

Opérateurs DASTRI : les axes d'amélioration

En 2015, plusieurs démarches ont été initiées par DASTRI pour objectiver le bilan et identifier des axes d'amélioration :

- au premier trimestre, les responsables de l'éco-organisme ont rencontré individuellement les opérateurs lors d'un Tour de France des régions. Ensemble, ils ont analysé les données de reporting, que DASTRI consolide chaque mois pour rendre compte à ses autorités de tutelle, et discuté des axes de progrès dans la perspective de l'appel d'offres à venir.
- au troisième trimestre, le cabinet d'audit Inddigo, mandaté par DASTRI, a procédé à une analyse – sur pièces et sur site – des opérateurs et des sites de prétraitement par désinfection. Objectif : vérifier la conformité réglementaire des opérations de collecte et de traitement et le respect des consignes DASTRI.

- Deux sessions (7 juillet et 16 novembre 2015) du Comité d'Orientation Opérationnel, l'organe de concertation qui réunit les représentants des opérateurs – CNCDS, FNADE, SNEFID –, les pouvoirs publics et DASTRI, ainsi que quatre groupes de travail thématiques – auxquels tous les opérateurs sont invités – ont favorisé les échanges.

La formation des chauffeurs et une réflexion sur l'optimisation des tournées sont deux axes de progrès pour 2016.

Appel d'offres opérateurs : continuité et quelques changements

Organisé avec l'appui du cabinet conseil GIRUS, cet appel d'offres a permis d'analyser 56 offres pour les prestations de collecte et de traitement, émanant de 17 sociétés pour la métropole et de 6 sociétés pour l'outremer. Dans 14 régions de métropole et 4 DOM-COM, les opérateurs en place ont été confirmés. Pendant que 7 régions de métropole et 1 DOM



Liste des opérateurs DASTRI ayant procédé aux opérations de collecte en 2015

Métropole

- CLIKECO : Midi-Pyrénées
- COVED : Alsace, Lorraine
- HOSPI.D : Champagne-Ardenne
- HYGI-SANTE : Aquitaine
- LA BOÎTE À PAPIERS : Limousin
- LA COLLECTE MÉDICALE : Auvergne, Bourgogne, Centre
- MEDICLINE : Île-de-France
- MEDICODEC : Haute-Normandie
- NB MEDICAL : Picardie
- PACADEM : Provence-Alpes-Côte d'Azur
- SANICORSE : Corse
- SÉCHÉ Environnement : Bretagne
- SITA : Nord-Pas-de-Calais, Franche-Comté, Rhône-Alpes
- SODICOME : Poitou-Charentes
- VEOLIA : Basse-Normandie, Languedoc-Roussillon, Pays-de-la-Loire

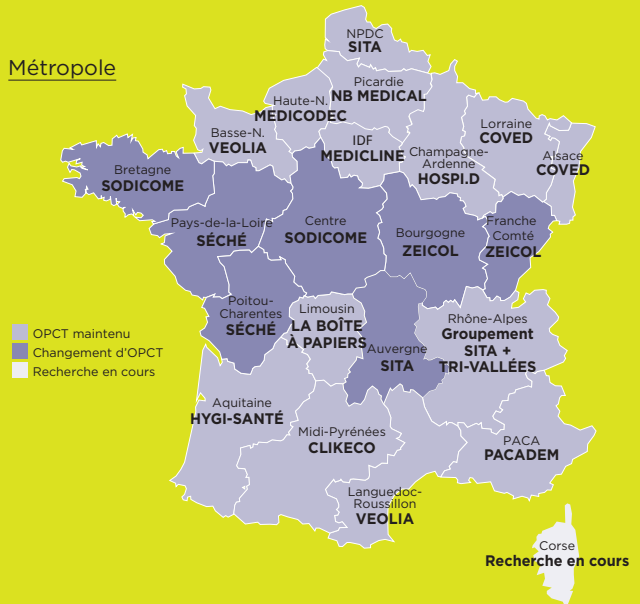
Outremer

- ESPACE SANITAIRE GUYANAIS : Guyane
- GROUPE SEEN (E-COMPAGNIE) : Martinique, Saint-Martin
- HÔPITAL F. DUNAN : Saint-Pierre-et-Miquelon
- MEDICLINET : Guadeloupe
- SMDCDI : La Réunion
- STAR MAYOTTE : Mayotte (SITA)



Carte des opérateurs au 01.01.2016

Métropole



Outremer



TRIER, COLLECTER, TRAITER

Les opérations de traitement en 2015

UNITÉ DE TRAITEMENT	PRESTATAIRE DE TRAITEMENT	RÉGION	TYPE DE TRAITEMENT	DÉTAIL TRAITEMENT	QUANTITÉS TRAITÉES EN 2014 (KG)
Strasbourg	TRÉDI (SÉCHÉ)	ALSACE	Incinération	Co-incinération DD	21 585
Sausheim	NOVERGIE EST (SITA)	ALSACE	Incinération	UIOM	832
Bassens	PROCINER (VEOLIA)	AQUITAINE	Incinération	Incinération spécifique DASRI	52 334
Bayet	LUCANE (VEOLIA)- SICTOM SUD ALLIER	AUVERGNE	Incinération	UIOM	33 950
Colombelles	SIRAC (SITA) - SYVEDAC	BASSE-NORMANDIE	Incinération	UIOM	24 457
Dijon	Communauté d'Agglomération du Grand Dijon	BOURGOGNE	Incinération	UIOM	19 259
Blois	ARCANTE (SITA) - SMICTOM Blaisois	CENTRE	Incinération	UIOM	19 274
Gien	CIDEME (TIRU) - SYCTOM de Gien et Châteauneuf-sur-Loire	CENTRE	Incinération	UIOM	5 376
Saran	ORVADE (VEOLIA) - Agglomération Orléans Val de Loire	CENTRE	Incinération	UIOM	5 350
Grand Quevilly	Société Normande de Valorisation énergétique (VEOLIA) - SMÉDAR	HAUTE-NORMANDIE	Incinération	UIOM	31 670
Créteil	Créteil Énergie Incinération (SITA) - Syndicat mixte traitement déchets Val-de-Marne	ÎLE-DE-FRANCE	Incinération	Incinération spécifique DASRI	90 158
Nîmes	EVOLIA (VEOLIA)	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Incinération	UIOM	25 512
Calce	CYDEL (TIRU) - SYDETOM 66	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Incinération	UIOM	5 697
Ludres	Nancy Énergie (VEOLIA) - CU du Grand Nancy	LORRAINE	Incinération	UIOM	34 018
Tronville-en-Barrois	NOVERGIE EST (SITA)	LORRAINE	Incinération	UIOM	14 501
Fort de France	La martiniquaise de valorisation (VEOLIA) - CACEM	MARTINIQUE	Incinération	UIOM	4 424
Toulouse	SETMI (VEOLIA) - CU du Grand Toulouse	MIDI-PYRÉNÉES	Incinération	UIOM	38 169
Montauban	NOVERGIE Sud-Ouest (SITA) - SIRTOMAD	MIDI-PYRÉNÉES	Incinération	UIOM	5 990
Douchy les Mines	CIDEME (TIRU) - SIAVED	NORD-PAS-DE-CALAIS	Incinération	UIOM	17 631
Noyelles-sous-Lens	CALLERGIE (Von Roll) - Communauté de Communes de Lens-Liévin	NORD-PAS-DE-CALAIS	Incinération	UIOM	44 464
Nantes	ALCÉA (SÉCHÉ) - NANTES MÉTROPOLE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Incinération	UIOM	71 719
Le Mans	SEC (VEOLIA) - LE MANS MÉTROPOLE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Incinération	UIOM	21 111
Vedène	NOVERGIE Méditerranée (SITA) - SIDOMRA	PACA	Incinération	UIOM	51 389
Salaise-sur-Sanne	TRÉDI (SÉCHÉ)	RHÔNE-ALPES	Incinération	Co-incinération DD	10
Chambéry	SAVOIE DÉCHETS	RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	11 185
Limoges	CHU DE LIMOGES	LIMOUSIN	Pré-traitement par désinfection	Ecodas T2000	10 878
Petit-Bourg (TECMED)	TECMED	GUADELOUPE	Pré-traitement par désinfection	Ecosteryl 250	231
Petit Bourg	E COMPAGNIE	GUADELOUPE	Pré-traitement par désinfection	Ecodas T1000	3 490
Kourou	ENDEL	GUYANE	Pré-traitement par désinfection	Ecodas T2000	1 431
Mamoudzou	STAR MAYOTTE (SITA) - CH de Mamoudzou	MAYOTTE	Pré-traitement par désinfection	Ecodas T300	589
Saint-Louis (ECOLYS)	ECOLYS	LA RÉUNION	Pré-traitement par désinfection	Ecodas T1000 + EcoDAST300	9 471
Sarrola-Carcopino	SANICORSE	CORSE	Pré-traitement par désinfection	ECODAS T2000	1 047
St-Gilles	SODICOME	BRETAGNE	Pré-traitement par désinfection	Ecosteryl 250	35 895
Avelin	COSMOLYS	NORD-PAS-DE-CALAIS	Pré-traitement par désinfection	Ecosteryl 250	6 477
Harnes	Ramery Environnement	NORD-PAS-DE-CALAIS	Pré-traitement par désinfection	ECODAS T2000	642
Sisteron	JCG Environnement	PACA	Pré-traitement par désinfection	Ecodas T2000	383
Vénissieux	MEDISITA	RHÔNE-ALPES	Pré-traitement par désinfection	LOGMED GABLER GDA 130S	51 037
Saint-Pierre-et-Miquelon	Centre Hospitalier de St-Pierre	ST-PIERRE-ET-MIQUELON	Pré-traitement par désinfection	ECODAS T150	86
Saint-Martin	MEDICAL WASTE Ecompagnie groupe SEEN Hôpital Marigot	ST-MARTIN	Pré-traitement par désinfection	Sterilwave 440	122
TOTAL					771 843

CAP 2017

Valorisation des DASRI prétraités par désinfection : quelles perspectives ?

DASTRI poursuivra en 2016 les investigations initiées en 2015 sur les possibilités réglementaires et techniques liées à la valorisation énergétique des DASRI prétraités par désinfection en co-incinération comme CSR (combustible solide de récupération), ainsi que sur la valorisation matière du polypropylène prétraité par désinfection.

changent d'opérateur à compter du 1^{er} janvier 2016. La société Zeicol, choisie pour les régions Bourgogne et Franche-Comté, a rejoint le dispositif de collecte DASTRI, à l'inverse des sociétés LA COLLECTE MÉDICALE et MÉDICLINET qui en sortent. Dans 3 territoires, l'AO s'est révélé infructueux : à Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte, les opérateurs en place ont finalement été reconduits. Des recherches de solutions sont en cours pour la Corse.

3• Traiter

Contrairement à la plupart des autres filières REP, la finalité du tri et de la collecte dans la filière DASRI PAT n'est pas de donner une deuxième vie aux matériaux dans une logique d'économie circulaire. S'agissant de déchets à risques infectieux, la finalité est l'élimination.

Deux techniques d'élimination des déchets perforants

Une fois collectés, les déchets sont acheminés soit vers un incinérateur habilité à traiter les DASRI, soit vers un centre de prétraitement par broyage et désinfection. Après prétraitement par désinfection, les déchets sont soit incinérés en incinérateur pour ordures ménagères, soit enfouis.





En 2015, DASTRI a traité 771,84 tonnes de déchets :

- 650,06 tonnes par incinération (84,2 %) dans 25 sites d'incinération,
- 121,78 tonnes en prétraitement par désinfection (15,8 %) dans 14 sites de prétraitement par désinfection. Elles ont été ensuite incinérées (46,77 tonnes) dans 2 sites d'incinération pour ordures ménagères ou enfouies (75 tonnes) dans 11 sites de stockage de déchets non dangereux.

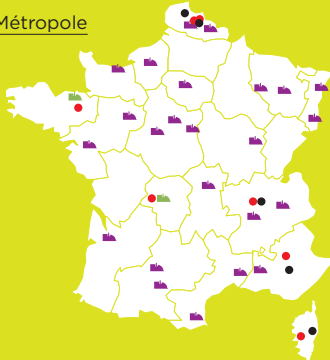
90 % de valorisation énergétique

Plus de 696 tonnes de DASRI ont été incinérées avec valorisation énergétique, soit directement, soit après prétraitement. Ce qui représente un taux de valorisation énergétique de 90 %.

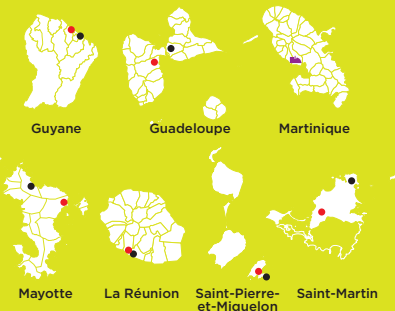
Les installations de traitement

-  Incinération
-  Incinération en UIOM après prétraitement
-  Prétraitement par désinfection
-  Stockage en Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) après prétraitement

Métropole



Outremer

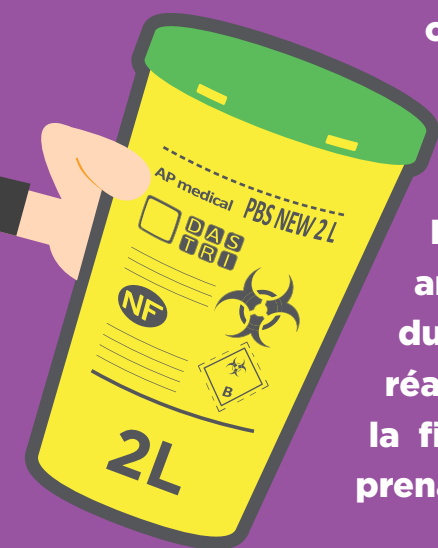




INFORMER SENSIBILISER CONVAINCRE

Enjeu de santé publique, la collecte des déchets perforants de soins nécessite l'implication à 100 % de toutes les parties prenantes concernées. Celle de chacun des 1,4 million de patients en auto-traitement, mais aussi celle de tous ceux qui doivent – ou peuvent – contribuer à cette dynamique : pharmaciens, médecins, collectivités locales, associations de patients, adhérents de l'éco-organisme, autorités de santé, médias...

Les résultats obtenus à l'issue de la troisième année d'agrément témoignent de l'impact du travail d'information et de sensibilisation réalisé par DASTRI, en tant qu'animateur de la filière, et de la contribution de ces parties prenantes.



Depuis 2013, l'action déployée par DASTRI pour informer et sensibiliser repose sur trois principes structurants : définition de quelques axes stratégiques, montée en puissance et diversification progressives des publics et des canaux de communication, mesure des résultats pour évaluer l'impact et imaginer les nouvelles démarches à mettre en œuvre.

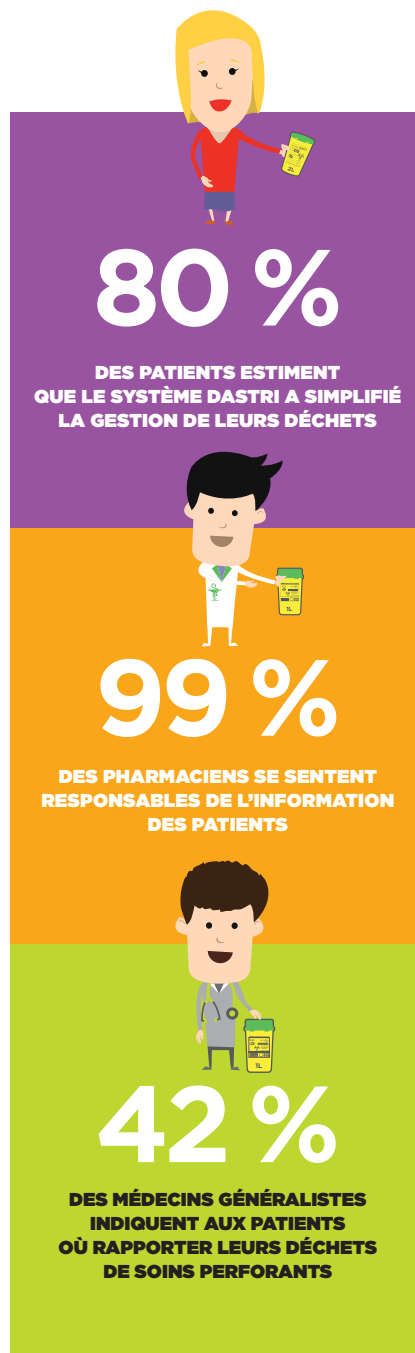
1• Des études de perception qui confirment les progrès accomplis

Reconduites en 2015, les enquêtes d'opinion Patients et Pharmaciens ont permis de mesurer les évolutions.

- Côté patients, le baromètre DASTRI-Ifop fait état d'un point très positif, puisque les PAT considèrent à une très large majorité (80 %) que la gestion de leurs déchets perforants est simplifiée par la mise en place du dispositif DASTRI. Autre enseignement : ils sont 88 % à adopter un comportement responsable lorsqu'ils sont en déplacement : 47 % conservent leurs aiguilles pour les stocker dans leur boîte de retour à leur domicile et 41 % emportent une boîte avec eux. En revanche, ils sont toujours 12 % (soit plus d'un patient sur 10 mais -3 points par rapport à 2014) à continuer à jeter leurs aiguilles avec leurs ordures ménagères. Et 11 % (soit +1 point) continuent à ne pas aller jusqu'au bout du geste de tri : après avoir stocké leurs déchets dans un contenant, ils jettent ce dernier dans leur poubelle à ordures ménagères (7 %) ou dans celle consacrée au tri sélectif (4 %). Preuve que le travail de sensibilisation doit être activement poursuivi.

- De leur côté, les pharmaciens s'affirment comme les meilleurs relais d'information vis-à-vis des patients : 99 % des pharmaciens considèrent qu'ils ont un rôle à jouer dans la sensibilisation de leur clientèle concernant la gestion des déchets ; 96 % disent indiquer aux patients où rapporter leurs DASRI et 91 % leur expliquent comment les gérer lors de la délivrance du traitement.

En comparaison, les médecins généralistes sont moins proactifs vis-à-vis des patients. Interrogés pour la première fois en 2015, 91 % déclarent qu'il leur appartient de sensibiliser et d'accompagner leurs patients dans la gestion de leurs déchets. Mais moins d'1 médecin sur 2 (42 %) indique aux patients où rapporter leurs déchets de soins perforants. Un constat qui s'explique par leur manque d'information personnelle concernant le dispositif. Si plus de 75 % d'entre eux connaissent l'existence du système, beaucoup ignorent en fait ses modes opératoires. En conclusion : les médecins sont prêts à s'investir dans l'accompagnement de leurs patients.





Bannières web sur le site Doctissimo



À condition d'être eux-mêmes mieux informés. Raison pour laquelle, en octobre 2015, un courrier d'information co-signé par DASTRI et le Conseil national de l'ordre des médecins a été adressé aux praticiens.

2• Une communication diversifiée, multi-cible et multicanal

Dans la continuité des actions engagées depuis 2013, l'éco-organisme a poursuivi le travail de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes, avec deux priorités :

- privilégier, dans la mesure du possible, une approche « terrain », qui favorise le dialogue direct et l'adaptation aux spécificités locales,
- mettre notamment l'accent sur les territoires dont les résultats sont inférieurs à la moyenne nationale.



Campagne en Île-de-France pour la Journée mondiale du diabète



Affichage dans les stations du métro parisien...

Le digital, point d'ancrage de la communication DASTRI

Dans le dispositif de communication de DASTRI, le web joue un rôle central. Premier vecteur d'information créé dès l'agrément, le site www.dastri.fr est la plateforme par laquelle transitent les patients pour accéder aux coordonnées des 14 634 points de collecte du réseau. C'est également un média d'information générale pour l'ensemble des publics, mais aussi un canal de communication professionnelle avec des publics dédiés (exemple : commandes de boîtes par les pharmacies).

En parallèle, DASTRI a communiqué de juin à décembre sur des sites grand public – doctissimo et au féminin.com – et sur des sites professionnels – le quotidien du pharmacien.fr et le quotidien du médecin.fr – : bannières et publi-rédactionnels.



... et sur les flancs de bus

La journée mondiale du diabète : temps fort de la communication publicitaire en Ile-de-France

Du 12 au 19 novembre, DASTRI était présent, via le réseau MÉTROBUS, dans une cinquantaine de stations du métro parisien (100 faces) et sur les flancs de 2 200 bus, soit la moitié des 4 400 bus circulant en Île-de-France. L'occasion de rappeler aux habitants de la 1^{re} région de France que : « Trier ses déchets, c'est responsable ; ensemble, on en est capable » et « Trier nos déchets, c'est gratuit et ça n'a pas de prix ».

Le dispositif francilien était complété par des spots radio sur 44 stations de France Bleu du 9 au 29 novembre.

Le dialogue, au plus près du terrain

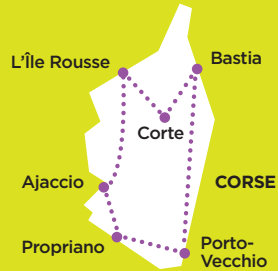
Sponsoring d'événements locaux ou de formations, participation à des speed meetings ou à des points d'étape sur la

filière organisés par les collectivités locales : autant d'opportunités pour DASTRI d'échanger avec tous ceux qui, au quotidien, sont à même de faire progresser l'efficacité du dispositif. Sans oublier le dialogue avec les journalistes qui s'intéressent à l'évolution de la filière.

Revue de détail de l'actualité 2015.

- Participation, avec d'autres éco-organismes, à 6 speed meetings organisés à l'intention des collectivités locales. L'occasion de partager avec élus, communicants, chargés de mission et responsables techniques et administratifs les outils et les solutions permettant de favoriser les bons gestes auprès de leurs administrés : le 10 février à Paris (ORDIF), le 3 mars à Toulouse (ORDIMIP), le 11 juin à Besançon, le 6 juillet à Poitiers, le 6 novembre à Draguignan et le 1^{er} décembre à Lyon,
- Sponsoring du Tour de Corse : un événement organisé par l'AFD20 qui associe défi sportif – un cycliste amateur, diabétique de type 1, a rallié 7 villes de l'île du 7 au 13 juin – et rencontres avec le public organisées dans ces mêmes villes,
- Sponsoring de la 32^e édition de la Course de pneus de Mayotte le 13 juin, en partenariat avec l'Ademe. Un rendez-vous très populaire : 1 100 coureurs et 8 à 10 000 supporters exposés aux messages de sensibilisation de DASTRI,
- Les Mardi DASTRI : un cycle de 5 sessions pour les collectivités locales, animées par Rudologia – en Rhône-Alpes (23 juin), Midi-Pyrénées (30 juin), Centre (22 septembre), Limousin (13 octobre) et Île-de-France (17 novembre) – qui ont permis de former 50 personnes,
- Sponsoring en juillet/août des Estivales du Tri, un événement itinérant en Bretagne, qui vise à sensibiliser les enfants... et leurs parents au geste de tri, à travers des animations ludiques. DASTRI était présent avec... un jeu de fléchettes : « les piquants, c'est dans la boîte ! »,
- Et, le 19 septembre, de la Fête des Montgolfières d'Arc-et-Senans dans le Doubs, avec un projet 2016 de montgolfière aux couleurs de DASTRI,
- Stand DASTRI le 14 novembre, en Corse au 1^{er} Salon du diabète organisé par l'AFD20, et à Nice,
- Et à Paris, du 13 au 15 octobre, à World Efficiency, rendez-vous biennal conçu par les organisateurs de Pollutec,
- Au plan médiatique, DASTRI a organisé deux points presse, l'un en mai et l'autre en octobre ; réalisé, à l'intention des médias régionaux, 22 synthèses ciblées sur les résultats de la filière dans chaque région ; et répondu à une quinzaine d'interviews (PQR, radios locales, presse professionnelle et presse environnement). À noter : sur France 5, la diffusion le 2 juin dans le Magazine de la Santé du premier reportage TV consacré à la filière REP DASRI.

Sponsoring du Tour de Corse

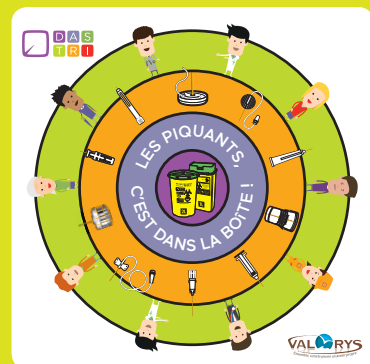


Sponsoring de la Course de pneus de Mayotte



Camille Juncour, responsable Opérations de DASTRI, et Nadjayedine Sidi, adjoint au maire de la ville de Mamoudzou, le 13 juin 2015.

Les Estivales du Tri en Bretagne



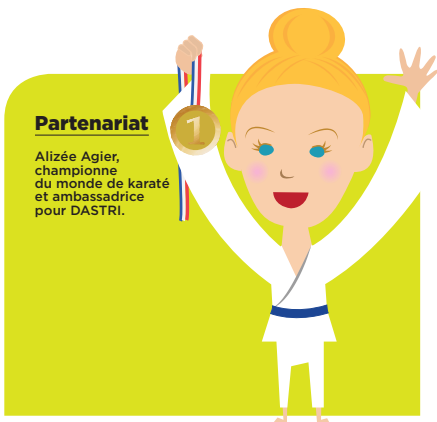
Jeu de fléchettes « Les piquants, c'est dans la boîte »



- Pendant toute l'année 2015, l'éco-organisme a diffusé une newsletter électronique trimestrielle pour tenir ses parties prenantes informées de l'actualité de la filière, et participé à plus d'une centaine de réunions « Points d'étape de la filière » dans toute la France, de janvier à novembre 2015,
- Enfin, 12 337 demandes adressées à DASTRI ont été traitées en 2015 par le biais de la plateforme d'accueil multicanal. Les pharmaciens sont à l'origine de 86 % d'entre elles, suivis des collectivités locales (6 %) et des patients (3 %).

3• De nouveaux modes d'interaction avec les parties prenantes

En 2015, l'éco-organisme a également su initier de nouveaux modes de communication.



- Pour la première fois depuis son agrément, DASTRI a pu écrire directement aux patients par le canal d'une Caisse Primaire d'Assurance Maladie : à La Réunion, en décembre. Une méthode efficace pour sensibiliser en direct les patients concernés.
- Un premier focus groupe a été organisé avec des diabétiques, en partenariat avec l'AFD. Maintenant que la filière est bien installée, l'idée, dans une logique d'optimisation, est d'approfondir leurs attentes - par exemple par rapport aux boîtes à aiguilles -, en phase avec leur quotidien.
- Avec Alizée Agier - championne du monde de karaté dans la catégorie des -68 kg et diagnostiquée diabétique de type 1 en 2013 -, qui a décidé de s'engager aux côtés de DASTRI, l'idée est de construire un réseau « d'ambassadeurs », convaincus de l'importance de l'enjeu et susceptibles de déclencher la motivation à agir chez les patients qui n'ont pas encore franchi le pas.



- Autre nouveauté 2015, l'arrivée de DASTRI sur les réseaux sociaux. Depuis décembre, l'éco-organisme est sur wikipédia. Suivront en 2016 Twitter, Facebook et LinkedIn.
- Enfin, DASTRI s'est inscrit dans l'actualité de la COP21 pour prendre la parole avec d'autres éco-organismes :
 - à travers une grande tribune publiée dans Les Echos du 11 décembre et cosignée avec Cyclamed : « *La société civile, clé de succès de la transition écologique ? L'exemple des filières REP santé* »,
 - et dans une exposition de photos : « *Mieux trier, recycler, valoriser, pour la planète !* » au Préau Saint-Michel-Jardin du Luxembourg, en partenariat avec 8 autres éco-organismes.

Autant de nouvelles formes de sensibilisation de ses parties prenantes, que DASTRI se propose d'approfondir en 2016.

l'équipe et la

DASTRI est une association loi de 1901 à but non lucratif, regroupant l'ensemble des entreprises du médicament et des fabricants et distributeurs de dispositifs médicaux qui mettent sur le marché des produits qui, après usage par les patients en auto-traitement, génèrent des DASRI performants.



L'équipe DASTRI

Volontairement réduite, l'équipe DASTRI compte une dizaine de collaborateurs permanents. Elle est animée par Laurence Bouret, Déléguée générale, et s'appuie sur une organisation régionale.

La métropole est divisée en zones géographiques. Des responsables, basés en région, animent la relation avec toutes les parties prenantes : pharmaciens et professionnels de santé, collectivités, opérateurs de collecte, patients et associations, autorités de santé. Ils peuvent également avoir une compétence thématique transversale. Dans les DOM-COM, DASTRI s'appuie sur des facilitateurs locaux.

Secteur Nord, Ouest & Outremer

Camille Joncour Responsable opérations

Lucie Maritaud Référent opérations

Secteur Sud & Est

Nicolas Kudlikowski Responsable opérations

Florian Catania Référent opérations

Administration des ventes : Camille Joncour

Recherche et développement :

Nicolas Kudlikowski

Sébastien Grillet est Responsable Systèmes d'information et logistique, poste créé en 2015.

L'équipe est complétée par un responsable administratif et financier, François-Xavier Heurton, une responsable communication, Marine Feniou, un pharmacien-référent Santé, Laurent Boitel¹, et une assistante administrative, Marine Lindecker.

1. Après une carrière dans l'industrie pharmaceutique, il apporte pour un an son expérience à DASTRI, à titre bénévole.

gouvernance

La gouvernance

L'association, agréée par les pouvoirs publics le 30 décembre 2012 pour une durée de quatre ans, est placée sous la responsabilité d'un Conseil d'administration et d'un Bureau et placée sous la tutelle de trois ministères. Ses dirigeants rendent compte régulièrement aux pouvoirs publics et à l'ensemble des représentants des parties prenantes lors des réunions de la Commission Consultative d'Agrément.

Conseil d'Administration et Bureau

Le Conseil réunit 9 administrateurs représentant la diversité des entreprises adhérentes :

Antoine Audry, Président (Medtronic)
 Jean-Marc Lacroix, Vice-Président (Sanofi)
 Matthieu Guery, Secrétaire (Novo Nordisk)
 Dorothee Verdier, Trésorière (Lifescan, groupe Johnson & Johnson)
 Pierre Chavy (Roche Diabetes Care)¹
 Mazen Elzaabi (LFB-Biomédicaments)
 Yannick Jegou (Teva)
 Stéphane Laroche (Becton Dickinson)²
 Timothée Perache (Pfizer SAS)

En 2015, le Conseil s'est réuni quatre fois : 29 janvier, 26 mars, 19 octobre et 17 décembre.

Le bureau est constitué de quatre membres : un Président, Antoine Audry, un Vice-Président, Jean-Marc Lacroix, un secrétaire, Matthieu Guery et une trésorière, Dorothee Verdier.

Ministères de tutelle et Commission Consultative d'Agrément

L'éco-organisme est placé sous la tutelle conjointe de trois ministères :

- Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes,
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE),
- Ministère de l'Intérieur.

Le censeur d'État de DASTRI est M. Philippe Debet³ (ministère des Finances et des Comptes publics).

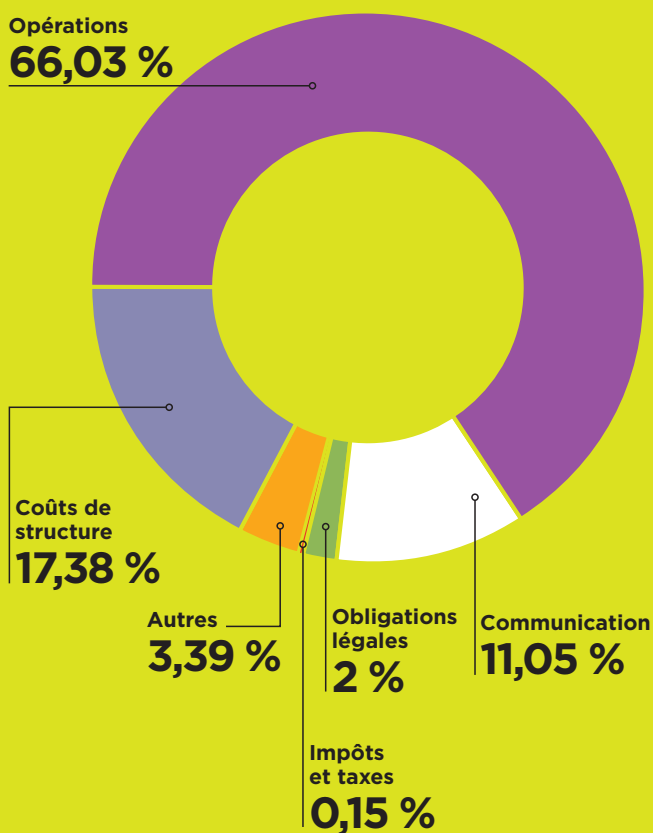
La Commission consultative d'agrément

réunit une vingtaine de membres qui représentent l'ensemble des parties prenantes de la filière DASRI PAT : collectivités locales, organisations représentatives des pharmaciens, ministères, associations de patients... En 2015, elle s'est réunie deux fois : le 26 juin et le 14 décembre 2015.

1. Depuis février 2015, en remplacement de Frank Leenhardt (Roche Diagnostics).
2. Depuis février 2015, en remplacement de Nicolas Chandellier (Becton Dickinson).
3. Depuis le 1^{er} mai 2015, en remplacement de Mme Brigitte Klein.

données financières

Le montant du budget prévisionnel 2015 s'élève à 8 428 905 euros HT. 76 % de ce montant a été engagé sur l'exercice 2015. À noter : une réduction de 7,3 % du montant des contributions appelées en 2015 par rapport à l'année précédente, le budget global de fonctionnement ayant diminué de plus de 15 %.



Coûts de structure

- salaires
- frais généraux
- prestations diverses

Opérations

- fabrication des boîtes à aiguilles, des caisses carton et des fûts plastique
- opérations de collecte et de traitement
- logistique de distribution des boîtes à aiguilles et des contenants de stockage
- systèmes d'information

Communication

Information et sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes : patients, pharmaciens et autres professionnels de santé, collectivités locales et adhérents

Obligations légales

Commissariat aux comptes, expert-comptable, cahier des charges, audit à mi-agrément

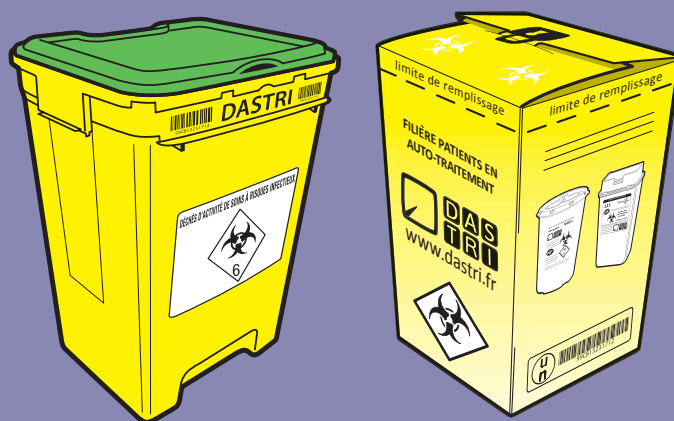
Autres

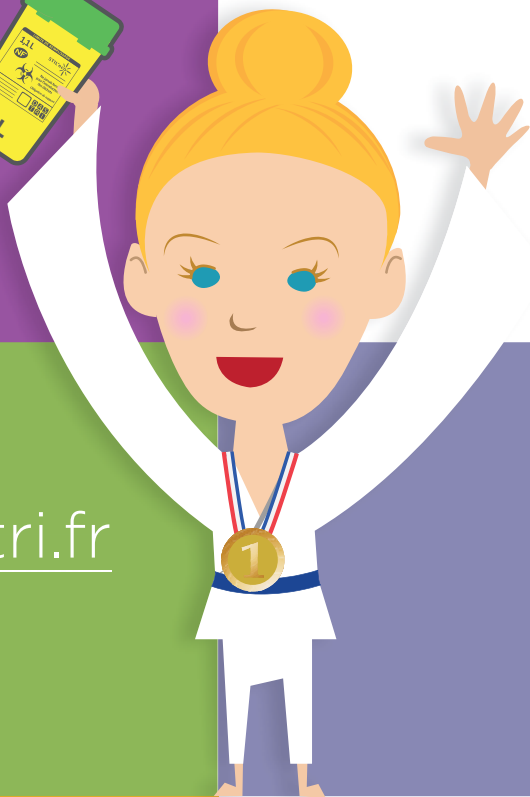
Recherche et Développement, experts, dotation aux amortissements

DASTRI : UN ÉCO-ORGANISME ATYPIQUE

S'il s'inscrit dans le paysage des filières REP et la vingtaine d'éco-organismes créés en France depuis vingt ans, DASTRI présente plusieurs particularités qui en font un éco-organisme atypique :

- Sa finalité sanitaire prime sur la dimension environnementale, spécificité qu'il partage avec Cyclamed. Car il répond à un enjeu de santé publique : apporter une solution simple et sécurisée aux patients qui produisent des déchets de soins perforants à domicile,
- S'agissant de déchets à risques infectieux, son objectif est l'élimination et non le recyclage des matières collectées, autre spécificité partagée avec Cyclamed et qui le différencie de tous les autres éco-organismes,
- Son mode de fonctionnement est très intégré, à la différence des éco-organismes dits « financeurs »,
- Son financement est assuré à 100 % par les industries de santé, sans aucune répercussion pour les patients,
- Son statut juridique est associatif.





dastri.fr



Espace Hamelin
17 rue de l'Amiral Hamelin
75116 Paris